

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent cinquante-troisième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 6 février 2012 à 18 heures au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 29 FÉVRIER 2012**

**Procès-verbal de la trois cent cinquante-troisième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 6 février 2012 à 18 h au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Membre socio-économique	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues		X
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<b><u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u></b>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<b><u>SECRÉTAIRE :</u></b>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	
<b><u>ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :</u></b>		
AUGER, Mireille	X	

Le président, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 21 h 25.

---

## **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent cinquante-deuxième réunion (6 décembre 2011)
- 3.- Amendement au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais
- 4.- Engagement d'une ou d'un commis senior – analyse des dossiers à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme au Campus de Saint-Jérôme
- 5.- Engagement d'une ou d'un secrétaire de direction au Service des technologies de l'information à Gatineau
- 6.- Engagement d'une ou d'un secrétaire de direction au Département de relations industrielles à Gatineau
- 7.- Demande d'un certificat d'autorisation concernant le projet d'accès au boulevard Alexandre-Taché
- 8.- Renouvellement du protocole d'entente-cadre entre le Groupe de l'École supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA, France) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada)
- 9.- Renouvellement du protocole d'entente-cadre entre l'École Supérieure des Arts St-Luc Bruxelles (ESA, Belgique) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada)
- 10.- Renouvellement du protocole d'entente-cadre entre l'École de communication visuelle de Paris (ECV, France) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada)
- 11.- Approbation de l'accord de coopération entre l'Universidade Estadual Paulista « JULIO DE MESQUITA FILHO » (UNESP, Brésil) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada)
- 12.- Adjudication du contrat – Solution de génération et de distribution de programme de recrutement personnalisé web et imprimé
- 13.- Attribution d'un mandat d'achat regroupé confié au Collège Bois-de-Boulogne (Vitrine Technologie-Éducation) pour procéder à un appel d'offres de revente et de distribution de licences pour les logiciels Microsoft et Adobe
- 14.- Période d'information et questions
- 15.- Prochaine réunion
- 16.- Clôture de la séance

## **2.- Procès-verbal de la trois cent cinquante-deuxième réunion (6 décembre 2011)**

### **2.1 Approbation**

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent

cinquante-deuxième réunion, et ce, sans modifications.

## **2.2 Affaires en décollant**

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent cinquante-deuxième réunion, les suites régulières ont été données.

### **3.- Amendement au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que l'Université adoptait, le 23 février 1993, son premier « *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais chargés aux étudiants* ». Ce règlement visait à fixer le montant des frais et des pénalités ainsi qu'à préciser les responsabilités respectives de l'Université, des étudiants et autres personnes à l'égard du paiement et des modalités de perception desdits frais. Le règlement a, depuis cette date, été révisé à plusieurs reprises dont la dernière modification remonte au 12 décembre 2011.

Les modifications apportées au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais chargés aux étudiants et adoptées par le conseil d'administration le 12 décembre dernier n'ont pas eu pour effet d'augmenter les frais en 2012-2013, mais ont plutôt permis de mettre à jour diverses dispositions du Règlement dont l'intégration des frais de stages non crédités et la modification de certains articles.

Par ailleurs, il est important de mentionner que le 27 mai 2008, le Conseil du trésor (CT no 206489) approuvait la « Règle budgétaire sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités ».

Bien que cette règle budgétaire visait les années 2008-2009 à 2010-2011, le MELS a informé les universités que son application était maintenue pour 2011-2012. En présumant qu'il en sera de même en 2012-2013, et en appliquant les mêmes paramètres, la hausse permise des frais institutionnels obligatoires pour l'UQO serait de 25 \$ par étudiant par année.

Or, la Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire entre la CREPUQ et COPIBEC, ratifiée le 29 mai 2007 et en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007 prend fin le 31 mai 2012.

Le comité exécutif a, lors de sa réunion du 22 octobre 2007, modifié, jusqu'en 2012, les hausses pour les frais pour droits d'auteur en harmonie avec la convention ci-haut citée de la façon suivante :

- pour l'année 2008-2009, soit été 2008, automne 2008 et hiver 2009 : des frais de 0,73 \$ le crédit;
- pour l'année 2009-2010 : des frais de 0,78 \$ le crédit;
- pour l'année 2010-2011 : des frais de 0,82 \$ le crédit;
- pour l'année 2011-2012 : des frais de 0,85 \$ le crédit.

Le Comité des secrétaires généraux de la CRÉPUQ coordonne les négociations en vue du renouvellement de cette convention. Aucune entente n'est encore intervenue à ce jour et les négociations risquent de prendre plus de temps que prévu.

Devant cet état de fait, il est recommandé de fixer à 0,90 \$ du crédit le montant à prélever pour les droits d'auteur à l'été et à l'automne 2012. Dès que les nouveaux paramètres seront connus, le comité exécutif sera appelé à ajuster ce taux pour les sessions subséquentes.

Mentionnons également que COPIBEC facture à l'Université la taxe fédérale et provinciale pour ces frais et que l'Université assume depuis plusieurs années ce coût. Malgré la subvention du MELS pour appuyer les universités dans l'administration de ces frais,

l'UQO supporte un manque à gagner d'environ 5 600 \$. Il est suggéré de tenir compte de ce montant lors de l'ajustement des frais, une fois les nouveaux paramètres connus.

Outre les frais pour COPIBEC, la liste des équipements offerts en location à l'audiovisuel a été mise à jour. De plus, la présentation a été modifiée pour inclure dans les montants actuels les taxes applicables.

Il est nécessaire également de modifier l'article 5.2 pour préciser l'endroit où l'on peut trouver les informations relatives aux modalités de paiement.

Conformément à l'article 7 du *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*, le registraire à titre de responsable des services aux étudiants, monsieur Robert Bondaz, a consulté les représentants de l'Association générale des étudiants et ils se sont dits d'accord avec l'ajustement des frais pour COPIBEC.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CX-1540 concernant un amendement au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais; laquelle est jointe en appendice.

#### 4.- **Engagement d'une ou d'un commis senior – analyse des dossiers à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme au Campus de Saint-Jérôme**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la vacance d'un poste de commis senior – analyse des dossiers à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme au Campus de Saint-Jérôme, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de madame Annik Gélineau, directrice du soutien aux études à Saint-Jérôme, de madame Nathalie St-Amour, directrice du Module du travail social, et de madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu huit (8) candidatures et a retenu quatre (4) candidatures pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Josée Lachaine à titre de commis senior – analyse des dossiers à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme au Campus de Saint-Jérôme.

Madame Lachaine possède plus de 25 années d'expérience en travail de bureau et en service à la clientèle. Elle travaille à titre d'agente de secrétariat depuis 2009 à la Sûreté du Québec à Montréal. Elle a complété un diplôme d'études professionnelles en secrétariat (DEP) à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord en 2011.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CX-1541 concernant l'engagement d'une commis senior – analyse des dossiers à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme au Campus de Saint-Jérôme (Josée Lachaine); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### 5.- **Engagement d'une ou d'un secrétaire de direction au Service des technologies de l'information à Gatineau**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la vacance du poste de secrétaire de direction au Service des technologies de l'information à Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage d'un poste de secrétaire de direction au Service des technologies de l'information à Gatineau.

Le comité de sélection, composé de monsieur Daniel Marengère, directeur du Service des technologies de l'information, de monsieur Christian Bellavance, chargé de projet informatique et technologique au Service des technologies de l'information, de monsieur

Martin Thibert, chargé de projet informatique et technologique au Service des technologies de l'information, et de madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu 21 candidatures et a retenu six (6) candidatures pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Suzanne Perreault à titre de secrétaire de direction au Service des technologies de l'information à Gatineau.

Madame Perreault a complété un diplôme d'études secondaires (DES) et possède plus de 22 années d'expérience en secrétariat. Elle a notamment occupé des fonctions de secrétaire de direction et d'agente administrative de 1989 à 2011 au Centre de santé et de services sociaux du Pontiac (CSSSP), Mansfield, Québec.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CX-1542 concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Service des technologies de l'information à Gatineau (Suzanne Perreault); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **6.- Engagement d'une ou d'un secrétaire de direction au Département de relations industrielles à Gatineau**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la vacance du poste de secrétaire de direction au Département de relations industrielles à Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage d'un poste de secrétaire de direction au Département de relations industrielles à Gatineau.

Le comité de sélection, composé de monsieur Elmustapha Najem, directeur du Département de relations industrielles et de madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu dix-neuf (19) candidatures et a retenu sept (7) candidatures pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Naïma Erragued à titre de secrétaire de direction au Département de relations industrielles à Gatineau.

Madame Erragued possède plus de quinze (15) années d'expérience en travail de bureau et secrétariat et ce, au sein de diverses organisations. Elle a notamment occupé des fonctions de secrétaire de direction à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) à titre de personne salariée à statut particulier, de juillet 2010 à août 2011. Elle travaille actuellement à Revenu Québec depuis août 2011 comme agente de perception fiscale. Elle a complété un diplôme d'études secondaires (DES) en 1993 et une année d'études collégiales en formation préuniversitaire.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CX-1543 concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Département de relations industrielles à Gatineau (Naïma Erragued); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **7.- Demande d'un certificat d'autorisation concernant le projet d'accès au boulevard Alexandre-Taché**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que l'Université a entrepris des démarches auprès de la Ville de Gatineau pour aménager un accès routier au pavillon Alexandre-Taché à l'intersection des boulevards Saint-Joseph et Alexandre-Taché. Cet accès contribuerait à accentuer la visibilité de l'UQO à l'intersection de deux artères majeures de Gatineau. Il faciliterait l'accès au site de l'UQO dans le cadre de la consolidation des infrastructures du campus. Il permettrait aussi aux usagers du terrain de soccer et aux véhicules d'urgence d'avoir un accès direct au terrain de soccer. Présentement, cet accès se fait par la rue Belleau.

Un mandat a été donné à la firme Plania pour la préparation d'un plan concept du

chemin d'accès. À la demande de la Ville de Gatineau, l'étude de caractérisation du boisé faite en 2005 a été actualisée en collaboration avec la firme LVM (filiale de Dessau). À la suite des relevés sur le terrain, les consultants ont déterminé qu'une zone relativement restreinte du terrain présente les caractéristiques d'un milieu humide protégé par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2). Étant donné que l'axe du futur chemin d'accès doit être en lien avec celui du boulevard Saint-Joseph, il n'est pas possible de diminuer l'impact des travaux d'aménagement sur le milieu humide ou de le contourner. La Loi prévoit l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) avant de procéder aux travaux afin de démontrer que les travaux sont acceptables sur un plan environnemental. La demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP requiert que les signataires soient dûment mandatés par les instances de l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CX-1544 concernant une demande d'un certificat d'autorisation concernant le projet d'accès au boulevard Alexandre-Taché; laquelle est jointe en appendice.

8.- **Renouvellement du protocole d'entente-cadre entre le Groupe de l'École supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA, France) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que le Groupe ESSCA est un établissement d'enseignement supérieur de commerce et de gestion créé à Angers (France) en 1909 au sein de l'Université Catholique de l'Ouest. Elle offre des programmes de premier et deuxième cycles universitaires (BAC + 3 et BAC + 5) visés par le Ministère de l'Éducation nationale de France.

Le Groupe ESSCA déploie ses activités à Angers, à Paris et à Budapest, avec plus de cinquante professeurs permanents. Le Groupe ESSCA encourage la formation à l'étranger et la mobilité des étudiants particulièrement dans le cadre d'échanges internationaux. C'est dans cette optique que le Groupe ESSCA souhaite poursuivre sa collaboration avec le département des sciences administratives et les modules associés de l'UQO pour favoriser l'échange d'étudiants.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CX-1545 concernant le renouvellement du protocole d'entente cadre entre le Groupe de l'École supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA, France) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada); laquelle est jointe en appendice.

9.- **Renouvellement du protocole d'entente-cadre entre l'École Supérieure des Arts St-Luc Bruxelles (ESA, Belgique) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe que les discussions en vue du premier projet d'entente-cadre avec l'École Supérieure des Arts St-Luc Bruxelles (ESA) (Belgique) ont débuté en octobre 2006. C'est à ce moment que le directeur pédagogique de cette école a contacté le directeur à l'époque de l'École multidisciplinaire de l'image (ÉMI) afin de proposer une collaboration relative à des projets de recherche et à des échanges d'étudiants.

Pionnière dans le domaine, l'ESA offre une formation en bande dessinée depuis les années 1970. L'école regroupe 8 options (arts numériques, illustration, bande dessinée, publicité, graphisme, dessin d'architecture, création d'intérieurs et architecture d'intérieur) organisées respectivement en 3 ans (baccalauréat) et 4 ans (deuxième licence). Cette institution jouit d'une très grande réputation dans le milieu de la bande dessinée francophone par la qualité de son programme et la qualité des diplômés qu'elle a formés au fil des années. Reconnue depuis mars 2004 par l'Agence nationale francophone Socrates-Erasmus, l'ESA a également signé des ententes bilatérales avec un grand nombre d'institutions en Allemagne, en France, en Italie, en Pologne, en Suisse et en Turquie. Elle a également signé une entente

avec la Faculté de l'aménagement du territoire de l'Université de Montréal. La réputation de la Belgique en bande dessinée n'étant plus à faire, l'ÉMI et l'UQO ont tout à gagner à poursuivre cette collaboration.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CX-1546 concernant le renouvellement du protocole d'entente cadre entre l'École Supérieure des Arts St-Luc Bruxelles (ESA, Belgique) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada); laquelle est jointe en appendice.

**10.- Renouvellement du protocole d'entente-cadre entre l'École de communication visuelle de Paris (ECV, France) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que les discussions en vue du premier projet d'entente-cadre avec l'École de communication visuelle (ECV), située à Paris (France), ont débuté en octobre 2006. C'est à ce moment que la directrice de cette école a rendu visite au directeur de l'époque des études de premier cycle en art de l'UQO afin de proposer à l'École multidisciplinaire de l'image une collaboration relative à des projets de recherche et à des échanges d'étudiants.

L'ECV accueille chaque année des étudiants étrangers venant étudier en France et bénéficier d'une formation reconnue en communication visuelle. Le groupe ECV organise et reçoit régulièrement des expositions internationales, notamment le TDC (Type Director's Club, de New York). Chaque année l'ECV reçoit et envoie des étudiants à l'étranger par le biais de partenariats signés avec des écoles étrangères. Ces échanges sont l'occasion pour les étudiants de profiter d'un véritable enrichissement de leur formation. Depuis toujours l'ECV a eu pour politique de se tourner vers les professionnels aussi bien en France qu'à l'étranger, créant ainsi une véritable coopération entre le monde de l'entreprise et celui de la formation proposée. Ce vaste réseau permet aujourd'hui d'orienter facilement les étudiants vers des stages à l'étranger.

La poursuite de cette collaboration favorisera l'accueil d'étudiants de l'ECV à l'ÉMI et de l'ÉMI à l'ECV. Celle-ci permettra également des collaborations en recherche entre professeurs, particulièrement dans les domaines du design graphique et de la cybermuséologie.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CX-1547 concernant le renouvellement du protocole d'entente-cadre entre l'École de communication visuelle de Paris (ECV, France) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada); laquelle est jointe en appendice.

**11.- Approbation de l'accord de coopération entre l'Universidade Estadual Paulista « JULIO DE MESQUITA FILHO » (UNESP, Brésil) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que le domaine de coopération spécifique qui sous-tend cet accord de coopération est l'accueil à l'UNESP, dans le cadre d'un stage, de trois (3) étudiants inscrits dans l'un des programmes en sciences sociales de l'UQO. La réalisation de ces stages vise notamment à la formation en développement international des étudiants de l'UQO et à l'avancement de projets de recherche et de services à la collectivité de l'UNESP et des communautés et acteurs de développement impliqués dans ces projets.

La réalisation de ces stages découle d'un appui financier obtenu par l'entremise d'un accord de contribution intervenue entre l'Agence canadienne de développement international (ACDI) par l'entremise de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et l'UQO, dans le cadre du programme « Étudiants pour le développement » et dont l'UNESP est désignée comme organisation partenaire. Pour assurer la coordination de l'entente de stage, les professeurs Bernardo Mançano Fernandes, de l'UNESP, et Charmain Levy, de



l'UQO, ont été désignés par leur institution respective.

Soulignons qu'en 2013 et 2014, d'autres étudiants stagiaires de l'UQO sont appelés à bénéficier de ce même programme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CX-1548 concernant l'approbation de l'accord de coopération entre l'Universidade Estadual Paulista « JULIO DE MESQUITA FILHO » (UNESP, Brésil) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada); laquelle est jointe en appendice.

## **12.- Adjudication du contrat – Solution de génération et de distribution de programme de recrutement personnalisé web et imprimé**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres qu'afin d'augmenter l'efficacité des campagnes de recrutement, l'Université désire remplacer l'outil promotionnel en format imprimé (guide des études) non personnalisé par un outil de génération de document en ligne permettant de visualiser en format livre web et/ou en format PDF envoyé par courriel ou par la poste (en format imprimé), un programme d'étude personnalisé à l'utilisateur qui en fait la demande.

Conformément aux directives de la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université, la division des approvisionnements a lancé, le 9 janvier 2012, un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) pour recevoir des propositions de la part des fournisseurs intéressés. L'objectif poursuivi étant d'obtenir une solution éprouvée au meilleur prix.

Lors de l'ouverture publique, quatre firmes ont déposé une soumission. Parmi celles-ci, seule une proposition s'est avérée conforme. Tel que permis par le *Règlement sur les contrats d'approvisionnements des organismes publics* lorsqu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission conforme, l'Université était autorisée à entreprendre une négociation avec le seul soumissionnaire conforme afin de réviser les prix soumis, ce qu'elle a fait. L'entreprise a, par la suite, accepté de revoir à la baisse le coût associé au traitement d'un PDF seul.

Le rapport du processus d'appel d'offres, incluant la recommandation de la division des approvisionnements, est joint en annexe. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Groupe d'Imprimerie Saint-Joseph pour une période ferme de 18 mois, soit du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 31 août 2013. Trois (3) options de renouvellement annuelles sont prévues au contrat.

Le secrétaire général présente quelques exemples de programmes personnalisés produits par des universités et des collèges canadiens et souligne que l'UQO deviendrait ainsi la première université québécoise à proposer un tel programme de recrutement.

Suite à la question d'un membre, il précise que le contenu dudit programme sera élaboré par et à l'UQO. Les modalités d'impression des programmes pourront être précisées lors d'une prochaine réunion du comité exécutif.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CX-1549 concernant l'adjudication du contrat – Solution de génération et de distribution de programme de recrutement personnalisé web et imprimé; laquelle est jointe en appendice.

## **13.- Attribution d'un mandat d'achat regroupé confié au Collège Bois-de-Boulogne (Vitrine Technologie-Éducation) pour procéder à un appel d'offres de revente et de distribution de licences pour les logiciels Microsoft et Adobe**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que le contrat d'achat regroupé (Vitrine Technologie-Éducation) actuel de distribution avec Softchoice inc. auquel

participe l'UQO et l'ensemble des universités québécoises depuis cinq (5) ans pour les produits Microsoft et Adobe, vient à échéance le 22 février 2012.

Les dépenses annuelles par le réseau des universités québécoises pour les licences de ces produits sont actuellement de 2,5 M\$. Le contrat visé est d'une durée d'un (1) an offrant la possibilité de le renouveler pour deux (2) années supplémentaires, année par année. À chaque option de renouvellement, un établissement participant pourra modifier ses choix d'adhésion aux programmes offerts par les firmes en fonction de l'évolution de ses besoins. Toutefois, le retrait d'un trop grand nombre d'établissements pourrait entraîner des modifications au contrat de distribution.

Les programmes d'acquisition des produits de Microsoft sont essentiellement les mêmes que par les années passées, mis à part l'appellation du programme qui est maintenant « Microsoft Enrollment for Education Solutions (EES) » au lieu de « MS-CAMPUS ».

En se regroupant à la Vitrine Technologie-Education, Microsoft garantit à tous les participants du regroupement le tarif du niveau B disponible en annexe. La tarification finale n'étant pas encore définie par Microsoft, les valeurs finales ne seront connues uniquement après le choix du distributeur, soit vers le mois d'avril 2012.

Au total, le mandat vise l'achat de licences pour un montant total estimé à 78 000 \$ (avant taxes) annuellement. Des détails supplémentaires sur l'entente Microsoft et l'estimation de la dépense sont disponibles en annexe.

La recommandation est de mandater le Collège Bois-de-Boulogne pour procéder à un appel d'offres de revente et de distribution de licences pour les logiciels Microsoft et Adobe.

Il est convenu en séance de remplacer le sigle erroné « ESS » par le sigle approprié « **EES** » dans l'avis d'inscription.

Il est également convenu que la résolution du présent point soit modifiée par l'ajout des trois phrases suivantes :

- ATTENDU les préoccupations exprimées par les membres en séance quant à certaines modalités du mandat à octroyer;
- DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources à procéder aux vérifications demandées en séance quant à certaines modalités du mandat;
- DE L'AUTORISER à signer ledit mandat, s'il s'en déclare satisfait, à charge cependant d'en rendre compte au comité exécutif.

Le vice-recteur s'informera notamment auprès du directeur du Service des technologies de l'information (STI) pour savoir si un historique d'utilisation de performance a déjà été produit et s'il est possible de le consulter. Il vérifiera également de ce qu'il advient de la charge des coûts si un ou plusieurs établissements se retirent du mandat.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CX-1550 concernant l'attribution d'un mandat d'achat regroupé confié au Collège Bois-de-Boulogne (Vitrine Technologie-Éducation) pour procéder à un appel d'offres de revente et de distribution de licences pour les logiciels Microsoft et Adobe); laquelle est jointe en appendice.

#### **14.- Période d'information et questions**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souhaite obtenir l'avis des membres du comité exécutif concernant de nouvelles modalités d'approbation des modifications, mineures, des ententes déjà convenues, préalablement approuvées par le comité exécutif et

qui pourraient être envisagées. Comme le comité est régulièrement sollicité pour l'approbation de modifications qui ne viennent pas changer de façon substantielle le contenu de ces ententes et leurs finalités, il évoque la possibilité d'une procédure par laquelle les cadres supérieurs concernés pourraient approuver ces modifications, à charge d'en rendre compte régulièrement au comité exécutif. En outre, on pense ici à l'élargissement d'ententes visant le placement de stagiaires qui ont été convenues pour certains secteurs et qui seraient élargies à d'autres disciplines.

Les membres se disent très réceptifs à cette proposition. Le vice-recteur proposera un projet de résolution en ce sens lors de la prochaine réunion.

Un membre souhaite revenir sur un sujet abordé lors d'une réunion ayant eu lieu au printemps dernier et qui concernait le budget alloué pour l'embauche d'assistants d'enseignement. Il était alors intervenu pour manifester son inquiétude face à ce poste budgétaire. La direction de l'Université s'était alors faite rassurante. Or, ce membre constate qu'aucun ajustement n'a été fait à ce jour. Le manque de ressources financières pour l'engagement d'assistants d'enseignement a, selon lui, des impacts négatifs sur la motivation des professeurs. Il tient à souligner qu'un budget de 40 000 \$ était auparavant alloué à ce poste budgétaire au Département d'informatique et d'ingénierie. Ce montant est aujourd'hui de l'ordre de 24 000 \$ et ne suffit pas à rémunérer tous les assistants requis et dont le salaire, par ailleurs, a augmenté.

Ce membre souhaite donc savoir à quel moment il pourra avoir une réponse claire quant à l'ajustement ou non du budget alloué au salaire des assistants.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme qu'une rencontre, réunissant le directeur du Département d'informatique et d'ingénierie, la doyenne de la gestion académique et lui-même, est prévue le 14 février prochain et que cette question sera abordée.

#### **15.- Prochaine réunion**

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 5 mars 2012 à 18 h au campus de Gatineau.

#### **16.- Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Michal Iglewski, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22 h 40.

*Original signé par :*

---

Le président, Jean Vaillancourt  
Le secrétaire, Luc Maurice